## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## - VILLE DE GRAVELINES (1)

## AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21590273500012

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE DUNKERQUE

M. 14

Budget primitif voté par nature

**BUDGET: COMMUNE DE GRAVELINES (3)** 

**ANNEE 2023** 

Reçu en Sous-Préfecture le 18 AVR. 2023 Mis en ligne sur le site de la Ville le 18 AVR. 2023

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

	II – PRESENTATI	ON GENERALE DU BUDGET	ar and II
VUE D'ENSEMBLE			
		FONCTIONNEMENT	
	12 24 22 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O CR T /	EDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	61 700 194,00	61 700 194,0
on the se		on a second to expense of	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,0
T	2 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
S	A STATE OF THE STA	0,00	900 136,6
er lag gjis	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	61 700 194,00	62 600 330,6
00 (tal \$74	a American (insurance)	INVESTISSEMENT	
uniter ser	19 3.05 161 925 88 1 96 atm for 30	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	EDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	12 656 392,00	16 369 710,1
+		<b>.</b>	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 861 835,71	1 378 489,9
0	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)
R SE	CTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
R SEG	CTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	770 027,7
T   3E'		0,00	770 027,7
T   3E'	(2)	REAL PROPERTY OF THE PARTY OF T	
T   3E'	(2) = TOTAL DE LA SECTION		

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

votés correspondent aux credits votés lors de retape budgetaire sans sommation avec ceux anieneurement votes lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la

comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.